

**Régate de club automne sam 2**  
**2 décembre 2023**  
**Lac de Maine Angers NDC Voile Angers**

**1. REGLES**

La régata sera régie par :

- 1.1. les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV) 2021 2024*
- 1.2. les règlements fédéraux.

**2. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION**

2.1. La régata est ouverte à tous les **CATAMARANS**, les **PLANCHES à VOILE** et les **DERIVEURS** en inter séries.. Les concurrents (chaque membre de l'équipage) résidants en France doivent présenter au moment de leur inscription : leur licence FFVoile valide portant le cachet médical et accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineurs

**3. DROITS A PAYER**

Aucun droit d'inscription n'est demandé

**4. PROGRAMME**

4.1. Inscription : jour et date : **2 décembre 2023** de 13h30 à 13h45

4.2. Jours de course :

Date	Heure du 1 <sup>er</sup> signal d'avertissement	Classe(s)
<b>2 décembre 2023</b>	14h30	Intersérie Catamaran (INC) Intersérie Dériveur (IND) RaceBoard (RCB)

**5. INSTRUCTIONS DE COURSE**

Les instructions de course sont affichées selon la prescription fédérale lors des inscriptions.

**6. LES PARCOURS**

Les parcours à effectuer sont les suivants : de type construit

**7. CLASSEMENT**

Le nombre de courses devant être validées pour constituer un résultat par série est au minimum de 1.

2 classements seront établis :

- un classement inter-séries Catamaran
- un classement inter-séries Dériveur
- un classement inter-séries RaceBoard

**8. DECHARGE DE RESPONSABILITE**

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité.

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.